



AVIS DE COURSE

NATIONAL SOLING EAUX INTERIEURES

20 et 21 mai 2017 Grade : National 5A

La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél: 01 34 74 04 80 - Fax: 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :
- 3.1.1 tous les bateaux de la classe Soling. Si le nombre de 10 solings est atteint, ils courent en temps réel.
 - les autres quillards courent en temps compensé selon leur rating
 - si le nombre de 10 solings n'est pas atteint tous les bateaux de l'intersérie courent en temps compensé.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas <u>marie.jourdas@free.fr</u> au plus tard le jeudi 18 mai 2017 ou en cliquant sur le lien internet suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLSfGXoOKH-mrGoNiQjiHt2J9SVyBO887BglDdlX1gd9uhJPHwA/viewform?c=0&w=1&usp=mail_form_link
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

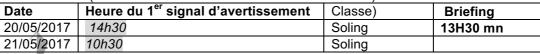
Classe	Montant
classe Soling ou INQ	15 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

samedi 20 mai 2017 de 9h30 à 13h jusqu'au dimanche 21mai de 9H30 à 10h.

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)







6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- 9.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'annexe A

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commandant Paul SIMON, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

雷: 01 34 74 04 80 ■: contact.cvp@laposte.net

> Pour les informations sur les courses s'adresser au Capitaine de flotte Eric Ribadeau Dumas : 06 74 84 97 97, ericrd@club-internet.fr

Restauration:

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30. Samedi soir : Pot des équipages à partir de 19h 00. Dîner à 20h00, prix 25 euros par personne.

Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 25 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Paul SIMON et Olivier GUERIN 06 09 04 40 47

Hôtels

LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléïades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50 Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES:

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle

